

POLITIQUE LAITIÈRE NATIONALE ET MISE EN MARCHÉ



À L'ÉCHELLE NATIONALE

Programme sur la croissance des marchés

Les offices de producteurs des dix provinces du Canada ont développé un Programme sur la croissance des marchés (PCM), qui a été adopté par le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL), le 23 juillet 2023.

Ce Programme comporte trois volets : Préproduction, Capacités excédentaires et Accès au lait.

Le volet Préproduction vise à appuyer l'apport d'expertises lors de la phase de planification de projets. Celui des Capacités excédentaires a pour objectif de favoriser les investissements dans des capacités additionnelles pour la transformation de surplus de solides non gras (SNG). Finalement, le volet Accès au lait vise à assurer un approvisionnement en lait stable aux projets admissibles qui génèrent une croissance nette de la matière grasse dans le respect des règles d'approvisionnement provinciales.

Le volet Préproduction a été lancé le 11 décembre 2023. Les modalités des autres volets seront annoncées en 2024.

Fonds d'innovation et d'investissements du secteur laitier

Le gouvernement fédéral a lancé le Programme d'innovation et d'investissement dans le secteur laitier (FIISL). L'objectif est d'appuyer des investissements qui visent à aider le secteur laitier à mieux gérer le surplus structurel de SNG au Canada. Le budget global pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033 peut atteindre 333 millions de dollars, dont 109 M\$ sont réservés pour le Québec.

Programmes nationaux

Le CCGAL a activé à quelques reprises le plan C, un programme d'achat-rachat de fromages utilisé notamment durant la période des fêtes. Le Comité des marchés poursuit ses travaux pour la révision des programmes de saisonnalité et autres programmes d'intérêt pour l'industrie (ex. : 4m, classes spéciales, etc.).

PRODUCTION TOTALE ET NOMBRE DE PRODUCTEURS DES PROVINCES CANADIENNES – 2022-2023¹

	Production totale (kg de MG)	%	Nombre de producteurs ²	%
Terre-Neuve-et-Labrador	2 007 868	0,50	23	0,24
Île-du-Prince-Édouard	5 204 420	1,29	145	1,53
Nouvelle-Écosse	8 859 366	2,19	198	2,10
Nouveau-Brunswick	6 944 295	1,72	164	1,74
Québec	149 236 653	36,91	4 384	46,43
Ontario	132 299 120	32,72	3 233	34,24
Total P5³	302 543 854	74,83	8 124	86,04
Manitoba	17 159 377	4,24	232	2,45
Saskatchewan	12 368 427	3,06	150	1,59
Alberta	35 335 621	8,74	477	5,05
Colombie-Britannique	34 910 554	8,63	437	4,63
Total MCL0⁴	99 773 979	24,68	1 296	13,72
Total Canada	404 325 701	100,00	9 443	100,00

1 Source : Commission canadienne du lait

2 Au 1^{er} août 2023

3 Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada

4 Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

Production laitière journalière nationale

Sur une période de 12 mois se terminant en décembre 2023, la production laitière journalière a atteint 1,12 million de kg de MG par jour au Canada, ce qui représente une augmentation de 2,7 % par rapport à 2022.

Provinces de P5
0,836 million de kg de MG par jour
+ 2,8 %

Provinces de la MCL0
0,277 million de kg de MG par jour
+ 2,6 %

Ventes au détail des produits laitiers au Canada

Lait de consommation: -0,7 %

Crème: +1,6 %

Yogourt: +2,1 %

Crème glacée: +1,5 %

Fromage: +1,1 %

Beurre: -1,0 %

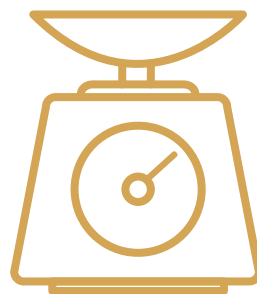
Taux de croissance annuel composé pour la période du 4 janvier 2019 au 30 décembre 2023



Quota alloué au Québec en décembre 2023

148,9 millions de kg de MG

Augmentation nette de 1 505 605 de kg de MG



Stocks de beurre

Décembre 2023

27 363 tonnes

Différends dans le cadre des accords commerciaux

Accord Canada–États-Unis–Mexique

Le 20 décembre 2022, les États-Unis ont lancé de nouvelles procédures de demandes de consultations auprès du gouvernement du Canada, celles-ci portant à nouveau sur les mesures relatives à la politique d'allocation des contingents tarifaires pour les produits laitiers du Canada.

Le 24 novembre 2023, le deuxième groupe spécial constitué pour examiner la contestation par les États-Unis de l'administration canadienne des contingents tarifaires laitiers dans le cadre de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) a rendu public son rapport final. Il s'est prononcé entièrement en faveur du Canada, rejetant toutes les demandes formulées par les États-Unis.

Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste

La Nouvelle-Zélande a lancé une contestation dans le cadre de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

Le groupe spécial chargé d'entendre cette contestation a jugé que l'administration des contingents tarifaires du Canada était incompatible quant à l'utilisation de «pools». Il s'agit essentiellement de la même position que celle prise par le premier groupe spécial sous l'ACEUM. Le Canada déterminera comment y remédier. Pour les autres demandes, le groupe spécial n'a pas demandé de changements.

À L'ÉCHELLE DES PROVINCES DE L'ACCORD SUR LA MISE EN COMMUN DU LAIT DANS L'EST DU CANADA (P5)

Analyse des besoins du marché et de la production

Les offices des provinces de P5 ont continué de travailler conjointement pour transmettre les bons signaux de marché. Des rencontres du Comité sur le quota de P5 ont eu lieu régulièrement afin d'analyser le marché et de réagir rapidement aux besoins.

Révision de la politique de quota

En 2022, le Comité sur le quota de P5 a entrepris des travaux pour la révision de la politique de quota.

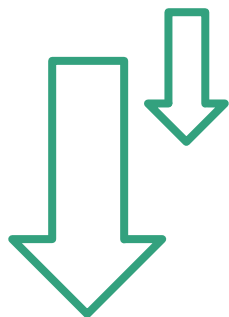
À L'ÉCHELLE QUÉBÉCOISE

Conventions de mise en marché

Tous les ajustements de prix découlant des décisions de l'Organisme de supervision de P5 et du CCGAL sont intégrés dans les conventions de mise en marché du lait (CMML) homologuées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Les signataires des CMML ont poursuivi la négociation des conventions qui sont arrivées à échéance le 31 juillet 2020. La dénonciation des Producteurs de lait du Québec a pour objectif de réviser les garanties d'approvisionnement de manière à valoriser les SNG et assurer une direction du lait efficace et ordonnée, qui garantisse la transformation de l'ensemble des composants.

Pour ce qui est de l'approvisionnement des usines laitières pendant les fêtes, l'annexe 9, qui traite des obligations de réception de lait des entreprises durant cette période



Ratio solide non gras/gras (SNG/G)

Le ratio SNG/G a diminué au pays en 2023. Il est passé de 2,1784 en 2022 à 2,1616 en 2023.

Provinces de P5
2,1707

Provinces de la MCLO
2,1342

Flexibilité de la production en décembre 2023

Provinces de P5
+ 0,84 %

Provinces de la MCLO
- 2,40 %

plus difficile en raison, notamment, des jours fériés, a été homologuée par la RMAAQ le 26 septembre 2023.

Le 23 janvier, la RMAAQ a accepté la demande d'homologation de modifications aux Conventions de mise en marché du lait visant à remanier de manière positive la politique de financement de la prime relative au lait produit selon des méthodes biologiques. À partir du 1^{er} janvier 2023, 0,02 \$/hl du volume total produit (excepté les dons de lait) est versé mensuellement comme soutien à la production biologique pour contribuer au paiement de la prime des producteurs du groupe B. Le nombre de producteurs du groupe B1 est augmenté de 5 à 10 producteurs et 5 producteurs composent le nouveau groupe B2. Rappelons que ces modifications résultent de la résolution prise par l'Assemblée générale 2022 des Producteurs de lait du Québec.

Planification stratégique filière

Les partenaires ont continué les travaux au sein des différents comités afin de progresser vers l'atteinte des objectifs de la planification stratégique filière.

Une deuxième édition du Forum sur la valorisation des protéines et des coproduits laitiers a été organisée le 9 novembre 2023. D'autres partenaires de la filière se sont joints à l'événement où les discussions ont porté spécifiquement sur la valorisation de la protéine laitière.

Comité directeur du plan stratégique de la filière biologique

Les Producteurs de lait du Québec ont continué de participer activement aux travaux du comité directeur du plan stratégique de la filière biologique du Québec, et ce, dans le but de développer le marché du lait bio au Québec.

BILAN DES VARIATIONS DU QUOTA TOTAL ALLOUÉ AU QUÉBEC – 2023

	Quota total alloué au Québec (kg de MG)
2022	
Décembre	147 426 544
2023	
Janvier	147 586 765
Février	147 531 379
Mars	147 959 893
Avril	148 369 510
Mai	148 111 031
Juin	148 060 315
Juillet	147 726 448
Août	147 933 661
Septembre	149 000 167
Octobre	148 860 767
Novembre	148 857 242
Décembre	148 932 149
Variation totale pour l'année	1 505 605
Variation du quota en pourcentage	1,02 %

QUELQUES CHIFFRES ET DONNÉES

Évolution du marché au Canada

Le calcul des besoins totaux prend en compte toutes les importations issues des différents accords commerciaux. De décembre 2022 à décembre 2023, les besoins totaux canadiens ont augmenté de 7,26 millions de kilogrammes de matière grasse par jour, soit une hausse nette de 1,7 %.

Les besoins du marché desservi par le lait canadien ont augmenté de 1,08 % par rapport à décembre 2022, une croissance moins importante que celle des besoins totaux considérant l'augmentation des importations canadiennes.

Plan national de commercialisation du lait

Depuis 2018, la politique nationale de quota continu est accompagnée de flexibilités en sous-production de 2 % et en surproduction de 1,25 %.

En juillet 2023, la position nationale de quota continu a atteint 1,32 % du quota sur 12 mois se terminant en juillet 2023, alors que le niveau des stocks de beurre à cette date était autour de 35 000 tonnes, considéré comme acceptable dans l'industrie. Pour remédier à cette situation, un mécanisme de réconciliation des stocks a été introduit. Ce mécanisme de calcul permettra l'ajout de crédits de production dans le système et la réévaluation de la position des mises en commun en fonction des besoins du marché.